

Section 1.—Ressources terrestres

Le tableau 1 donne les renseignements disponibles sur les vastes ressources terrestres du Canada, et classe ces étendues en terres agricoles occupées, terres boisées et «autres» terres, ces dernières comprenant les superficies urbaines, les tracés de route, les herbages, la brousse et toutes les terres incultes telles que les muskegs, marais et terrains rocheux. Le ministère des Forêts et du Développement rural estime que les terres boisées représentent environ 48 p. 100 de la superficie totale du Canada et, selon le recensement de 1961, moins de 8 p. 100 des terres sont des terres agricoles occupées. Une grande partie des 1,606,788 milles carrés des «autres terres» se trouve dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest dont la superficie terrestre globale atteint 1,458,784 milles carrés. Les terres agricoles occupées y sont pratiquement nulles, et l'on estime à 275,800 milles carrés la superficie des terres boisées.

D'après les renseignements disponibles, on estime que, en plus des terres actuellement arables à travers le pays, environ 40 millions d'acres de sol vierge pourraient être mises en culture si le besoin s'en faisait sentir. Toutefois, la plupart de ces réserves devraient être défrichées ou améliorées avant de pouvoir servir à des fins agricoles. En plus des superficies actuellement arables, ou pouvant le devenir, on compte de 55 à 60 millions d'acres qui pourraient servir de pâturages naturels.

Au fur et à mesure que progresse l'Inventaire des terres (voir page 477), on obtient des renseignements détaillés sur les ressources en sols du pays, leur utilisation actuelle et leurs possibilités.

Section 2.—Organismes fédéraux s'occupant de l'utilisation des ressources

De nombreux organismes fédéraux s'intéressent plus ou moins directement aux ressources renouvelables. Leurs fonctions varient depuis la recherche scientifique jusqu'à la manipulation directe des ressources, dans certaines régions géographiques. Ils n'exercent toutefois d'action directe que dans les domaines soumis à la juridiction fédérale, soit les Territoires du Nord-Ouest, les réserves indiennes, certaines réserves forestières peu étendues, les parcs nationaux, certains parcs et cours d'eau internationaux, certains aspects des pêcheries et certaines questions liées à la santé publique. Les accords fédéraux-provinciaux en vertu desquels le gouvernement fédéral partage les frais des programmes, constituent une pratique beaucoup plus courante que l'intervention directe du gouvernement fédéral. Cette aide n'est souvent accordée qu'à la condition que la province accepte d'exécuter le programme en conformité de critères établis par le gouvernement fédéral. L'habileté du gouvernement fédéral à instituer des programmes à frais partagés découle des vastes pouvoirs financiers qui lui sont dévolus, ainsi que des programmes de recherche et de rassemblement de données qu'il a mis en œuvre et qui servent de fondement à une étude plus vaste des problèmes et des solutions de rechange.

Les organismes fédéraux dont l'activité se rapporte assez directement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources renouvelables sont les suivants:

- LE MINISTÈRE D'AGRICULTURE DU CANADA—Direction de la recherche, Direction de l'économie, Administration du rétablissement agricole des Prairies et Division de l'information
- LE MINISTÈRE DES PÊCHERIES—Service de la conservation et de la protection, Service d'expansion de la ressource, Service des renseignements et de la consommation, et Service de l'économie
- LE MINISTÈRE DES FORÊTS ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL—Direction de la coordination des programmes, Division des renseignements et des services techniques, Laboratoire des recherches sur les produits forestiers, Administration d'ARDA, Administration de l'assainissement des terrains marécageux des provinces Maritimes, Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales
- LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—Conseil des Territoires du Nord-Ouest, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, Service canadien de la faune, Direction des régions septentrionales, Direction générale des affaires indiennes